



Communiqué de presse

Rencontre à Matignon du 14 septembre des Organisations Syndicales PSA et les services du 1^{er} ministre.

Contact :

Christine

MOU MOHAMED

Tél :

06 64 41 79 46

Dans la perspective de la préparation de COP 21 et de la publication des décrets de la loi sur la transition énergétique et la croissance verte, la CFDT s'est associée au courrier des organisations syndicales PSA visant à attirer l'attention du gouvernement sur les impacts de ces évolutions législatives majeures sur l'outil industriel et l'emploi de la filière automobile.

Pour la CFDT, le cadre des réglementations européenne, parmi les plus sévères du monde, a incité les constructeurs automobiles français à développer des systèmes de dépollution équipant les moteurs essences et diesels toujours plus performants.

Ces réglementations souvent perçues comme des contraintes, ont permis aux industriels de la filière et notamment PSA, de bénéficier aujourd'hui d'un avantage compétitif qui place la France parmi les leaders en termes de réduction des gaz à effet de serre. Cet avantage compétitif prend tout son sens aujourd'hui au regard des mesures drastiques que les pays émergeant et la Chine érigent pour réduire leurs émissions gaz à effet de serre.

La transition vers une économie bas carbone à laquelle la CFDT aspire ne peut être réussie sans anticipation ni accompagnement. La filière automobile doit être soutenue pour qu'elle se saisisse pleinement de l'opportunité offerte par la transition énergétique. Il s'agit de créer et maintenir en France des emplois durables et qualifiés, via une montée en gamme combinée avec l'anticipation des besoins en matière de qualifications de compétences et de formations : motorisation hybride, allègement des véhicules, recyclage.

Ors, PSA a délibérément choisi de ne pas investir de nouveaux moyens, mais seulement d'adapter les usines afin d'utiliser jusqu'à la dernière limite les moyens existants. Le véhicule autonome va se développer fortement d'ici 10 ans, ce qui va accélérer la disparition des boîtes de vitesses manuelles et nécessitera de nouveaux moyens de productions. La CFDT demande d'agir dès maintenant pour éviter la fermeture d'une ou même plusieurs usines d'organe moteur et boîte de vitesses.

Par ailleurs, la CFDT estime qu'il y a une urgence à retirer du parc roulant les véhicules anciens les plus polluants plutôt que de leur coller une étiquette. Les mesures actuelles à la reconversion vont dans le bon sens mais sont à amplifier : Le panel des véhicules propres éligibles doit intégrer les véhicules aux normes Euro-6. De plus, la cible des véhicules anciens de plus de 15 ans doit être abaissée progressivement à dix ans. L'aide supplémentaire aux ménages non imposables est sociale mais l'est-elle suffisamment pour être efficace ?

En conclusion, cet avantage compétitif qui génère des emplois en France ne doit pas être remis en cause par des décisions politiques prises dans la précipitation ni par des décisions de nos dirigeants s'inscrivant dans des logiques purement financières de court terme.